

L'an deux mille vingt-deux,

Le jeudi 22 septembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 14/09/2022

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Alexandre RAMBAUD, Thomas MICHONNEAU, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N° 2022-050 Devis columbarium

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un nouveau columbarium puisque les deux actuels sont bientôt complet.

Il présente un devis de la SARL POMPES FUNEBRES BERSON pour un montant de 9.689,22 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et à l'unanimité :

ACCEPTE le devis des Pompes Funèbres Berson pour la somme de 9.689,22 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, publié ce jour.

LARGEASSE, le 28 septembre 2022
Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

